

1. L'inscription ne sera validée qu'après réception du paiement et des documents administratifs demandés ;
2. Altitude Belgium se réserve le droit de refuser une candidature, qu'importe le motif de ce refus ;
3. En cas d'annulation, les candidats s'engagent à informer l'organisation dans les meilleurs délais. Aucun remboursement ne sera accordé, peu importe le motif.
4. Les artistes ont la responsabilité de contrôler la qualité et la longueur de leur musique, envoyée sous format MP3. (La qualité du fichier contribue à la qualité de la performance. Utilisez des téléchargements légaux !).
5. La durée de la musique est de : Min 2min30 - Max 4min tous niveaux confondus ;
6. La date limite pour l'envoi du fichier MP3 **DÉFINITIF** est le **30 septembre 2025** via l'adresse altitudebelgium@gmail.com .
7. La date limite pour l'envoi de la fiche technique et du règlement signé (en PDF) est le **30 septembre 2025** via l'adresse altitudebelgium@gmail.com .
8. Les performances auront lieu sur :
 - 1) une structure Truss pouvant varier entre 3,50m et 4m de haut où seront fixées : - deux barres de marque X- pole ou AGM et de 45 mm de diamètre ; 2) une structure Truss pouvant varier entre 4,50m et 5m de haut où seront fixés : - un ou deux cerceau(x) de 95 cm de diamètre de marque X- pole ; - un ou deux tissu(s) aérien(s) noir ou rouge de marque X-pole ou M-Pole ;Concernant le cerceau et le tissu, la hauteur peut-être adaptée à chaque participante (à déterminer lors de l'envoi de votre fiche technique).
Les deux barres seront séparées de 3m et peuvent être en spinning ou statique (à déterminer lors de l'envoi de votre fiche technique).
9. Une répétition générale sera organisée le jour de l'événement, à savoir le 21 Novembre 2026 (l'horaire vous sera communiqué en temps voulu). Cette répétition est obligatoire. Tout(e)s candidat(e)s ne se présentant pas à la répétition, ne pourra pas participer à l'évènement ;
10. Les produits à base de résine (Monkey etc) sont interdits. Merci de demander si votre grip est approuvé par l'organisation AVANT le jour du spectacle. Il est interdit d'utiliser des lotions, huiles et lait pour le corps avant la performance. Les gants sont autorisés ;
11. Les performances ne peuvent pas être effectuées en talons. Les participant(e)s doivent porter un costume qui couvre bien leurs parties intimes et les fesses à tout moment de leur prestation. Pour les femmes, la poitrine doit aussi être couverte. (Les culottes de bikini, les shorts brésiliens et les "hot pants" ne sont pas acceptés). Les chorégraphies de style strip-tease, de tous types, sont interdites. Le spectacle est ouvert au grand public, merci de respecter le fait que des enfants de tout âge peuvent assister à votre prestation. Le non respect des règles relatives aux costumes entraînera un refus catégorique de participer à la représentation finale ;
12. L'utilisation d'accessoires, comme une chaise, un chapeau, etc. est autorisée. Il est interdit d'utiliser des accessoires dangereux comme le feu, l'huile ou toute autre substance dangereuse. Les participants doivent annoncer les accessoires qu'ils vont utiliser à l'organisateur dans la fiche technique. Les participants sont responsables de leurs accessoires.
13. Les participants acceptent d'être photographiés et filmés. Toutes les photos et vidéos prises par les photographes et cameramen officiels sont la propriété de l'entreprise et peuvent être utilisées à des fins promotionnelles.

14. Un style de danse vulgaire ou à orientation sexuelle, l'utilisation d'alcool ou de drogues, un comportement inapproprié du participant entraînera l'annulation de la participation du candidat.

15. L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

16. Altitude Belgium n'est en rien responsable des blessures ou dommages pouvant résulter de la participation à son événement du 21 Novembre à la salle Luc Hommel de Dison.

Altitude Belgium rejette toute responsabilité en cas de vol lors des répétitions et lors de l'événement du 21 Novembre 2026. (et ce, dans chaque pièces de l'infrastructure accueillant l'événement, et ce compris, le parking) ;

17. Le non-respect du règlement ci-dessus donnera le droit à Altitude Belgium d'annuler et/ou de refuser une participation. En cas de conflits ou de litiges relatifs aux conditions ci-dessus, la partie plaignante devra se présenter devant les tribunaux de l'arrondissement de Verviers ;

**Récapitulatif des deadlines pour les informations à envoyer à
altitudebelgium@gmail.com :**

15 SEPTEMBRE 2026

Inscription via le formulaire Google docs

20 SEPTEMBRE 2026

Dernière limite pour payer votre inscription

20 SEPTEMBRE 2025

Envoi du fichier audio définitif, via WeTransfer, sous format MP3 (téléchargement légal !)

; Envoi de la fiche technique, sous format PDF ;

Envoi du règlement signé, sous format PDF ;